

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION,
CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL
NATIONAL DE LA TRANSITION**

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MCOM-CRCNT N°013 - 2015)

T. Frédéric A.K. NIKIEMA

Ouagadougou, le 1^{er} avril 2015

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 1^{er} avril 2015,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 45 mn,
sous la présidence de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO,
Président de la Transition, Président du Faso,
Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

Le Conseil a adopté dix (10) rapports.

Le premier rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Hongrie auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur **Gábor Ternák**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Hongrie auprès du Burkina Faso, avec résidence à Abuja (République fédérale du Nigéria).

Le deuxième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Unie de Tanzanie auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur **Daniel Ole NJOOLAY**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Unie de Tanzanie auprès du Burkina Faso, avec résidence à Abuja (République fédérale du Nigéria).

Le troisième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Gambie auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur **Dodou Bammy JAGNE**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de

Gambie auprès du Burkina Faso, avec résidence à Dakar (République du Sénégal).

Le quatrième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tchèque auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Madame **Margita FUCHSOVA**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tchèque auprès du Burkina Faso, avec résidence à Accra (République du Ghana).

Le cinquième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat de Palestine auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur **Abdalkarim M. EWAIDA**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat de Palestine auprès du Burkina Faso, avec résidence à Bamako (République du Mali).

Le sixième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur **Kapieletien SORO**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire auprès du Burkina Faso, avec résidence à Ouagadougou.

Le septième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Colombie auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Madame **Claudia Turbay QUINTERO**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Colombie auprès du Burkina Faso, avec résidence à Accra (République du Ghana).

Le huitième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République islamique de Mauritanie auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur **Mohamed Ould MEKHALLE**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République islamique de Mauritanie auprès du Burkina Faso, avec résidence à Bamako (République du Mali).

Le neuvième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat d'Israël auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur **Isi YANOUKA**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat d'Israël auprès du Burkina Faso, avec résidence à Abidjan (République de Côte d'Ivoire).

Le dixième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Autriche auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Madame **Caroline GUDENUS**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Autriche auprès du Burkina Faso, avec résidence à Dakar (République du Sénégal).

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a examiné deux (02) projets de loi et adopté deux (02) rapports.

Le premier projet de loi est relatif à une autorisation de ratification de l'Accord de prêt **Istisna'a n°2UV-0148** conclu le 18 février 2015 à Djeddah au Royaume d'Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement de la 2^{ème} phase du Projet de construction d'une cité universitaire à Bobo-Dioulasso.

D'un montant d'environ **sept milliards neuf cent trente-sept millions soixante-dix-neuf mille sept cents (7 937 079 700) francs CFA**, ce financement vise à soutenir la stratégie du Gouvernement burkinabè en matière d'hébergement des étudiants.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi au Conseil national de la Transition.

Le second projet de loi porte autorisation de ratification des Accords de prêt ci-après, pour le financement de la deuxième phase du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga :

- Accord de prêt **n°2UV-0146** et Accord d'**Istisna'a n°2UV-0147** conclus le 14 janvier 2015 à Rabat au Royaume du Maroc entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) ;
- Accord de prêt **n°1630 P**, conclu le 06 février 2015 à Vienne en Autriche entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le Développement international (OFIB) ;
- Accord de prêt **S/N**, conclu le 19 février 2015 à Khartoum au Soudan entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA).

D'un montant cumulé de **vingt milliards de francs CFA**, ces financements visent à améliorer les conditions de vie des habitants de la ville de Ouagadougou, notamment ceux de la périphérie par la satisfaction de leurs demandes en eau potable d'ici à 2030.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi au Conseil national de la Transition.

Le premier rapport est relatif aux résultats de l'appel d'offres national pour les travaux d'aménagement d'environ 100 Km de pistes rurales dans six (06) régions du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la passation du marché aux entreprises suivantes :

- **GROUPEMENT PRO-INGENI/SOSAF** pour un montant de **quatre cent quarante millions sept cent quatre mille quarante (440 704 040) francs CFA TTC**, avec un délai d'exécution de cinq (05) mois ;
- **ECOBAA** pour un montant de **cinq cent trente cinq millions neuf cent huit mille cinq cent quatre-vingt-huit (535 908 588) francs CFA TTC**, avec un délai d'exécution de cinq (05) mois ;
- **GROUPEMENT GJF/SEGNA-BTP** pour un montant de **deux cent quarante-trois millions deux cent cinquante-quatre mille six cent cinq (243 254 605) francs CFA TTC**, avec un délai d'exécution de cinq (05) mois ;
- **GTP** pour un montant de **trois cent vingt-cinq millions trois soixante-dix-huit mille six cent soixante-trois (325 378 663) francs CFA TTC**, avec un délai d'exécution de quatre (04) mois ;
- **GROUPEMENT MRJF/BOUTROS** pour un montant de **deux cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent (297 389 500) francs CFA TTC**, avec un délai d'exécution de quatre (04) mois ;
- **EKS SA** pour un montant de **trois cent trente-cinq millions trois cent soixante-deux mille cent dix-huit (335 362 118) francs CFA TTC**, avec un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Le montant total des attributions s'élève à **deux milliards cent soixante-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatorze (2 177 997 514) francs CFA TTC**.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2014.

Le second rapport est relatif aux résultats de l'appel d'offres national pour la fourniture de Cartes nationales d'identité burkinabè (CNIB) en teslins, de laminés en feuilles et en rouleaux et des consommables au profit de l'Office national d'identification.

Le Conseil a marqué son accord pour la passation du marché avec la société **CANADIAN BANK NOTE COMPANY, LIMITED**, pour un montant de **un milliard trente-un millions quatre vingt-sept mille six cent cinquante-sept (1 031 087 657) francs CFA TTC.**

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2015.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier rapport est relatif à la situation du secteur minier burkinabè et ses perspectives.

Ce rapport présente un secteur minier dynamique, avec **668** permis de recherche valides, une production aurifère en hausse de **36,503** tonnes d'or métal en 2014 contre **32,527** tonnes en 2013, soit un taux d'accroissement de **12%**.

Il fait ressortir également des conflits d'intérêt et une chute du cours moyen de l'or sur le marché international allant de **1 477 dollars** l'once en 2013 à **1 230 dollars** l'once au 13 février 2015, entraînant une baisse de la contribution des recettes minières au budget de l'Etat burkinabè de **191,408 milliards de francs CFA** en 2013 à **168,483 milliards de francs CFA**, soit un manque à gagner de **12%**.

A la date du 31 décembre 2014, le Burkina Faso avait exporté **143 944** tonnes métriques de concentré de zinc et produit **3 803,74** tonnes de concentré de plomb.

Le Conseil a instruit les ministres concernés à prendre les mesures idoines pour réduire les conflits et améliorer la production minière en vue de sa contribution au développement économique et social du Burkina Faso.

Le second rapport est relatif aux mesures pour juguler le déficit de puissance de l'offre d'électricité par rapport à la demande pour la période allant de mars à juin 2015.

Ces mesures consistent à négocier une réduction ou un effacement de consommation d'énergie avec les clients disposant de sources d'autoproduction aux heures de pointes pendant la période chaude, à instituer des mesures d'utilisation rationnelle de l'électricité dans les bâtiments de l'Administration publique et à négocier des quantités d'énergie supplémentaire avec la partie ivoirienne.

Le Conseil a instruit les ministres concernés à prendre les dispositions idoines pour la mise en œuvre effective des mesures envisagées, en vue de réduire l'ampleur du délestage aux conséquences néfastes pour l'économie nationale.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Le Conseil a adopté un rapport relatif au bilan et aux perspectives du recensement biométrique des agents de la fonction publique et autres agents émergeant au budget de l'Etat.

A la date du 28 février 2015, l'opération de recensement biométrique a permis d'enrôler **cent cinquante-trois mille sept cent quinze (153 715)** agents de la Fonction publique et autres agents émargeant au budget de l'Etat. Cette opération a également révélé **vingt-huit mille trois cent cinq (28 305)** matricules non encore enrôlés non justifiés et **deux cent soixante-neuf (269)** agents non encore enrôlés mais justifiés.

Le Conseil a instruit le ministre en charge du dossier à prendre les mesures nécessaires pour consolider les résultats atteints et fiabiliser le système à travers l'instauration d'un mécanisme de vérification de présence, en vue d'une maîtrise des effectifs des agents émargeant au budget de l'Etat.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion civique, Garde des sceaux a fait au Conseil le bilan des Etats généraux de la Justice tenus du 24 au 28 mars 2015 à Ouagadougou, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO, Président de la Transition, Président du Conseil supérieur de la Magistrature.

Le Conseil félicite l'ensemble des acteurs pour les résultats consensuels obtenus ayant abouti à l'adoption et à la signature d'un Pacte national pour le renouveau de la justice.

II.2. Le ministre délégué chargé de la Coopération régionale a fait au Conseil une communication relative à la deuxième session du Groupe international de suivi et d'accompagnement de la Transition (GISAT-BF), tenue à Ouagadougou le 30 mars 2015, sous l'égide de l'Union Africaine, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des Nations unies.

Le gouvernement témoigne sa gratitude à l'ensemble des acteurs présents à cette grande rencontre pour les engagements pris en vue d'accompagner le processus de transition dans notre pays.

Il renouvelle son engagement à tout mettre en œuvre pour conduire la Transition à son terme, dans un esprit de participation inclusive et de réconciliation de toutes les composantes de la nation.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

- Monsieur Edouard **BOUDA, Mle 91 914 Z**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la Maîtrise d'ouvrage de l'Aéroport de Donsin (MOAD).

B. AU TITRE DE MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Koudougou Abel **ZONGO**, Officier, est nommé Directeur général de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Hamidou **SAWADOGO, Mle 54 620 H**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des ressources humaines ;
- Monsieur Wasso Wenceslas **KOITA, Mle 212 353 V**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du suivi et de l'évaluation des politiques publiques ;
- Monsieur Saturnin **BATIONO, Mle 212 347 R**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification stratégique et sectorielle ;

- Monsieur Sontigmeda Lambert **ZONGO, Mle 208 087 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prévision et des analyses macroéconomiques.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

- Monsieur Ali Badara **DIAWARA, Mle 118 324 D**, Economiste, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de veille et de promotion économique des filières agricoles.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

- Monsieur Samadinian **TAMINI, Mle 13 552 R**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Dialinli **OUALI, Mle 97 430 E**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation des réformes politiques et institutionnelles ;
- Madame Assèta **SIGUE/SEONI, Mle 97 960 H**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice du suivi des sessions de la commission de réconciliation nationale et des réformes ;

- Madame Caroline **KARAMBIRI/SAM, Mle 91 984 N**, Administrateur civil, est nommée Directrice de la capitalisation des recommandations de la commission de réconciliation nationale et des réformes.

F. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

- Madame Mariam **TANOOU, Mle 231 300 T**, Attachée en études et analyses, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommée Directrice du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation ;
- Monsieur Lassiné **KABORE, Mle 118 980 J**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du transport maritime et fluvial à la Direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTMM) ;
- Monsieur Boukaré **ILBOUDO, Mle 21 469 U**, Ingénieur des travaux publics, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur de la circulation routière et de la normalisation à la Direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTMM) ;
- Monsieur Issouf 1^{er} Jumeau **ZOUNGRANA, Mle 101 781 N**, Ingénieur en génie civil, est nommé Directeur des études et du suivi à la Direction générale du désenclavement rural ;
- Monsieur Michel **KAFANDO, Mle 39 679 C**, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Ousmane **BADINI, Mle 024 027 X**, Agent de Maîtrise des Travaux Publics, est nommé Directeur régional des transports du Sud-Ouest ;

- Monsieur Lassané **OUEDRAOGO, Mle 30 767 V**, Agent technique mécanicien, 2^{ème} grade, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des transports du Sahel ;
- Monsieur Oumar Issa **SANON, Mle 20 070 K**, Ingénieur géographe, est nommé Directeur des prestations et de la recherche à l'Institut géographique du Burkina (IGB) ;
- Monsieur Ferdinand **BAKO, Mle 20 033 M**, Cadre en géo information, est nommé Directeur de la cartographie du territoire à l'Institut géographique du Burkina (IGB) ;
- Monsieur Balé Jacques **BASSAN, Mle 205 536 G**, Ingénieur en génie civile, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des études et du suivie à la Direction générale des routes ;
- Monsieur Alassane **TRAORE, Mle 45 098 P**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Ecole de formation professionnelle des travaux publics (EFP-TP) ;
- Monsieur Boukary Richard **PAKODTOGO**, Officier, est nommé Directeur de la formation continue de l'Ecole de formation professionnelle des travaux publics (EFP-TP) ;
- Monsieur Konfa **KAMBOU, Mle 18 396 H**, Ingénieur des travaux publics, 3^{ème} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de la formation initiale de l'Ecole de formation professionnelle des travaux publics (EFP-TP).

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Honoré **ZONGO Mle 111 157 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon est nommé Directeur de l'administration et des finances du Laboratoire national de santé publique (LNSP).

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Wamtinga Richard **SAWADOGO, Mle 88 764 P**, Maître de recherche, grade initial, 1^{er} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Djibril **YONLI, Mle 110 942 U**, Maître de recherche, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes ;
- Monsieur Somlabamba Ismaël **OUEDRAOGO, Mle 212 606 A**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

Le Conseil a adopté dix (10) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Ouahigouya.

Au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation :

- Madame Binta **HAMA/OUEDRAOGO, Mle 21 527 U**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré ;
- Monsieur Djibrina **OUARME, Mle 26 416 W**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré.

Le deuxième décret nomme Madame Binta **HAMA/OUEDRAOGO, Mle 21 527 U**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, Présidente du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Ouahigouya.

Le troisième décret nomme Monsieur Seydou **SOGOBA, Mle 39 913 S**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, Administrateur au titre du personnel de l'établissement au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Loumbila.

Le quatrième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Gaoua.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur

- Monsieur Abdoulaye **OUATTARA, Mle 35 155 T**, Inspecteur de l'enseignement secondaire.

Au titre du personnel

- Monsieur Sié Emile **DA, Mle 40 124 W**, Attaché d'administration scolaire et universitaire.

Le cinquième décret nomme Monsieur Joseph **YAMEOGO, Mle 22 730 M**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, Administrateur au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Dori.

Le sixième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Bobo-Dioulasso.

Au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation :

- Monsieur Abdel Aziz **DAO, Mle 20 849 H**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Baguebire **SIA, Mle 29 658 E**, Inspecteur des impôts.

Le septième décret renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Lassiné **SERE, Mle 25 638 Y**, Professeur certifié des lycées et collèges, au titre du personnel, au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Bobo-Dioulasso.

Le huitième décret nomme Monsieur Abdel Aziz **DAO, Mle 20 849 H**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, Président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Bobo-Dioulasso.

Le neuvième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Fada N'Gourma.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Sehidou **OUEDRAOGO, Mle 40 284 V**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Monsieur Bili **BAYOULOU, Mle 35 147 R**, Inspecteur de l'enseignement secondaire.

Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi :

- Monsieur Pierre **OUEDRAOGO, Mle 211 786 X**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente ;

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Yemboado Augustin **YONLI, Mle 29 737 N**, Inspecteur des impôts.

Le dixième décret renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur François de Salle **YAMEOGO, Mle 45 342 C**, Instituteur principal, au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Fada N'Gourma, au titre des travailleurs du secteur de l'éducation de base.

B. MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et des sports (INJEPS).

Au titre du ministère des Sports et des loisirs:

- Monsieur Sibiri Henri **YAMEOGO, Mle 21 641**, Professeur certifié d'Education physique et sportive.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Lassané **OUEDRAOGO, Mle 46 247 M**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi :

- Monsieur Larba **PILGA, Mle 211 773 C**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente.

Au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation:

- Monsieur Bougsalé **BAMOGO, Mle 50 918 N**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

Au titre des travailleurs de l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et des sports (INJEPS) :

- Madame Dahamata **TIENDREBEOGO/KABORE**, Sténo-dactylographe.

Au titre des élèves de l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et des sports (INJEPS) :

- Monsieur Sidiyinde Fidèle **RAMDE**, Elève fonctionnaire.

Le deuxième décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après au Conseil d'administration de l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et des sports (INJEPS).

Au titre du ministère de la Santé

- Monsieur Robert **OUEDRAOGO, Mle 17 209 R**, Conseiller de santé.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Monsieur Moussa **ZONGO, Mle 0059 241 X**, Maître assistant.

Le troisième décret nomme Monsieur Sibiri Henri **YAMEOGO, Mle 21 641**, Professeur certifié d'Education physique et sportive, Président du Conseil d'administration de l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et des sports (INJEPS).

Le quatrième décret nomme Monsieur Bourahima Sié **KONATE, Mle 104 258 Z**, Administrateur des services financiers, Administrateur au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil de gestion du Fonds national pour la promotion du sport et des loisirs en remplacement de Madame T. Marie William **NIKIEMA/ZONGO**.

Le Ministre de la Communication,
Chargé des Relations avec le Conseil
National de la Transition,
Porte-parole du Gouvernement

T. Frédéric A.K. NIKIEMA